

Action D.2.3

Elaborer un contrat de canal à l'échelle du système Saint Martory

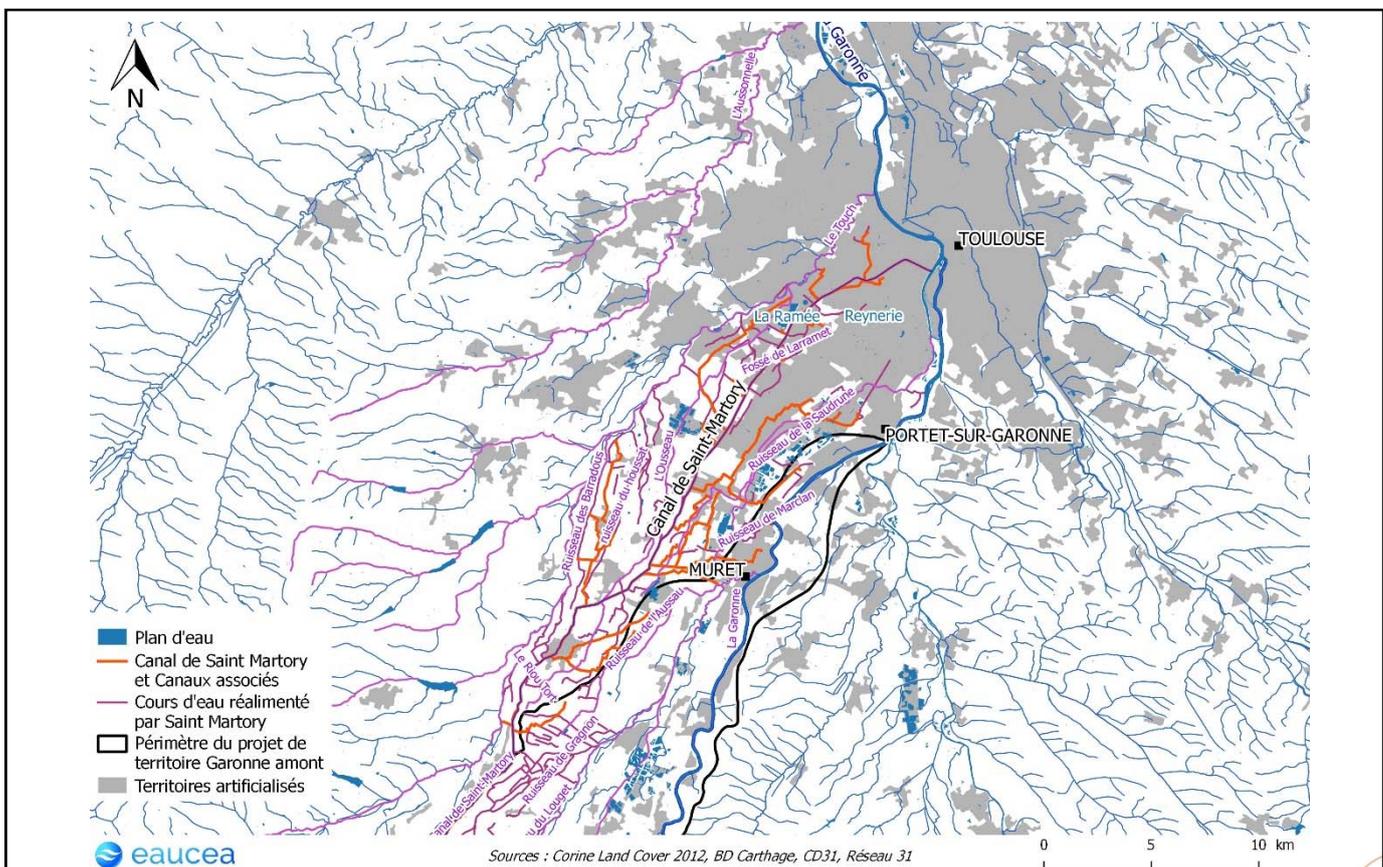
RÉSUMÉ

Le gestionnaire du canal de Saint Martory et Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) du secteur réalimenté par le canal, Réseau31, a réalisé un programme de travaux afin d'optimiser la gestion du système hydraulique de Saint Martory. L'objectif est de prolonger cette étape par une politique contractuelle multi-partenaire, centrée sur les fonctions historiques et futures de l'ouvrage.

RÉPOND AUX RECOMMANDATIONS DU PANEL CITOYEN :

- Agri7 ;
- MilieuNat1 ;
- MilieuNat21.

OÙ ?



CONTEXTE

POURQUOI ?

Le Canal de Saint-Martory, actuellement géré par Réseau 31, construit initialement à des fins agricoles entre 1866 et 1876, dessert en eau brute un secteur situé en rive gauche de la Garonne et s'étend de Saint-Martory à Toulouse. Il constitue un vecteur d'eau qui reste primordial pour l'économie d'une très grande partie du Département de la Haute-Garonne. Le système hydraulique du canal de Saint-Martory est un réseau maillé complexe qui est caractérisé par un canal principal d'environ 70 km et près de 250 km de canaux secondaires. La prise d'eau est unique et se situe à Saint-Martory sur la Garonne. Concernant les exutoires, l'ensemble du linéaire de canaux et fossés secondaires réalimentent soit la Garonne, la Louge ou le Touch.

Le réseau hydraulique dessert de l'eau brute destinée à l'irrigation, aux usines d'eau potable, à la production d'hydroélectricité, à l'alimentation de retenues et lacs pour des usages industriels ou d'agrément, à l'arrosage pour des usages divers. De plus le système hydraulique direct ou dépendant du canal est un élément majeur du paysage urbain. Sur plus de 100 km ce réseau traverse des zones artificialisées et urbanisées et contribue à l'attractivité durable du territoire.

Demain, cet ouvrage pourrait jouer un rôle incontournable dans la recharge artificielle des nappes (action C.2.1) ou la compensation de l'usage quantitatif des gravières (action C.1.2).

C'est pourquoi l'amélioration de l'efficacité des ouvrages de transfert d'eau réalisés ces dernières années par Réseau31 devrait être prolongée par une réflexion partagée sur les nouvelles fonctionnalités du canal. Le cadre d'un contrat de canal concrétiserait les termes d'une solidarité urbain rural.



Restitution RU Lamezan – 2016 – Réseau 31

OBJECTIF

Elargir les fonctionnalités du canal aux nouveaux enjeux d'aménagement du territoire et concrétiser par un contrat de canal

MESURE VISÉE DANS UNE POLITIQUE PUBLIQUE, PROGRAMMES LOCAUX EXISTANTS :

SDAGE

/

SAGE

- II.19 - Optimiser l'alimentation des canaux et leurs prélèvements

PGE

M10 : Étudier le degré de dépendance des écosystèmes aquatiques aux dérivations du canal de Saint-Martory

M25 : Optimiser la gestion du canal de Saint-Martory et des transferts en lien avec la gestion d'étiage (point nodal de Marquefave)

AUTRES

Appel à projet de l'AEAG « économies d'eau » : Programme de travaux de Réseau31 initié en 2016
Etude d'optimisation de la gestion du système de St Martory



CONTENU : réalisation d'un contrat collectif, type contrat de canal

DÉFINIR ET PARTAGER LES NOUVELLES FONCTIONNALITÉS DU SYSTÈME DE SAINT MARTORY

Le système de Saint Martory évolue en fonction du contexte économique, d'un contexte démographique et urbain très dynamique dans l'aire urbaine de Toulouse et enfin des enjeux émergents liés aux changements climatiques.

Les fonctions historiques de fourniture d'eau brute à vocation majoritairement agricole s'élargissent à de nouvelles fonctions économiques, sociales et environnementales. En particulier le caractère durable mais précaires de ces fonctions et des services rendus par les circulations d'eau devraient être plus explicitement mis en avant dans les documents d'urbanismes et les choix d'aménagements (dilution des pollutions, cadre de vie, fourniture d'eau potable, îlots de fraîcheur, corridor vert et bleu, etc..).

Une commission du système Saint-Martory, réunissant l'ensemble des parties prenantes, dépendantes des décisions d'investissement et de gestion du canal, semble aujourd'hui nécessaire pour animer la réflexion et offrir une prospective stratégique pour le secteur.

Néanmoins ces ambitions sont totalement dépendantes des objectifs portés pour la Garonne qui constitue l'unique ressource de ce système. Par ailleurs, plusieurs solutions envisagées par le dialogue citoyen Garonne amont dépendent des modes de gestion futurs du canal.

Il s'agit donc de programmer les conditions d'un débat explicitant les fonctions du canal et complétant les objectifs propres au périmètre initial du projet de territoire Garonne amont.

PROPOSER UN CONTRAT COLLECTIF POUR LE SYSTÈME DE SAINT-MARTORY

Les choix stratégiques doivent pouvoir être réalisés avec des moyens proportionnés aux besoins du territoire. Une démarche contractuelle type contrat de canal, semble pertinente pour transformer les orientations en plans d'actions et d'investissements.

Une telle programmation s'intéressera d'emblée aux enjeux de gestion économe de la ressource (la Garonne), à la qualification et si possible à l'extension des services rendus par l'infrastructure, aux coûts de gestion et enfin à la récupération des coûts auprès des bénéficiaires.

S'agissant d'un système structurant pour le bassin de la Garonne (à l'instar du système Neste et du système canal de la Garonne (VNF), une étroite coopération avec les politiques territoriales (SAGE Garonne, PGE, PTGA) est évidemment nécessaire.



COMMENT CONCRETISER ?

CLÉS DE RÉUSSITE

- Associer l'ensemble des parties prenantes, internes au système Saint Martory mais aussi en connexion (Garonne et axes réalimentés).
- Etablir un état des lieux partagé.

MAÎTRE D'OUVRAGE

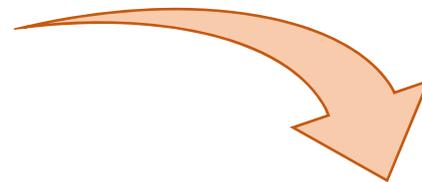
Réseau31 (gestionnaire du canal et OUGC)

PARTENAIRES TECHNIQUES

Composition à définir. Elle inclura notamment tous les usagers et bénéficiaires et gestionnaires de milieux connectés au Canal de Saint-Martory.

COÛTS

Coût estimatif Réseau 31 : pour un Contrat de Canal 2021-2026, hors actions déjà budgétées par le PTGA : 800 k€



FINANCEMENTS POTENTIELS

(Taux maximum potentiels recensés, dont la somme ne devra pas in fine dépasser 80% pour les investissements des collectivités locales)

- AEAG : 70%
- Région Occitanie : 20%

BÉNÉFICES, RETOMBÉES ATTENDUES

Economie d'eau potentielle : 
Effet sur la ressource en eau :
Effet potentiel sur le déficit / DOE :

- Partage d'une vision prospective du territoire autour d'une ressource en eau commune.



Indicateurs de suivi

- lancement d'un processus de concertation territoriale ;
- rédaction du contrat de canal.

Synergies

- optimisation expérimentale du stock de 2 lacs sur le bassin versant du Touch – fiche action C.1.4 ;
- opérations expérimentales de recharge de nappe (aquifère alluvial de la Garonne) – fiche action C.2.1 ;
- expérimentations de gestion du canal Saint Martory - fiche action D.2.4.

Limites de la méthode

- mobilisation de nombreux acteurs ;
- durée du processus.

Pistes pour prolonger l'action

- évolution régulière du contrat.

